PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 33

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-sud.nc

N° 15314-2017/2-REP/DENV

Nouméa, le 8 janvier 2018

RECEPISSE

de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée

* * *

Le président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu de la Société civile agricole La Taraudière (SCIATA), en date du 29 mars 2017, la déclaration de cessation d'activité de l'élevage de porcs sis 120 lotissement Luciano, Tamoa, commune de Païta, pour lequel le récépissé de déclaration ICPE n° 6085-2017/1-ISP/DENV lui a été délivré le 23 janvier 2017.

Le présent récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré en application des dispositions de l'article n° 415-10 du code de l'environnement de la province Sud. De plus conformément à l'article 415-9 de ce même code, l'exploitant devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article 412-1 et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Le présent récépissé de déclaration annule toute déclaration antérieure, et notamment celle visée par le récépissé n° 6085-2017/1-ISP/DENV du 23 janvier 2017.

Pour le président et par délégation,
la directrice adjointe de l'environnement

Céline MARTINI